CONTEXT' ART
3 RUE PEGAZY
34000 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2020

AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Mélies
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CONTEXT' ART
Association
Aux fonds associatifs de -641 euros
SIRET : 483 521 357

3 Rue Pagézy
34000 MONTPELLIER

Exercice clos le 31.12.2020

CONTEXT' ART

3 Rue Pagézy

34000 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION CONTEXT' ART

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CONTEXT' ART relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes suivants de l'annexe :

- Page 1 : § « Changement de méthode comptable » exposant l'incidence sur les comptes annuels de l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Page 2 : § « Autres éléments significatifs de l'exercice » mentionnant que la continuité de l'exploitation est conditionnée à la reconduction des subventions précédemment obtenues ;
- Page 2 : § « Spécificités des comptes annuels d'une couveuse d'entrepreneurs à l'essai » exposant les particularités de la comptabilisation des opérations de l'association, la méthode de présentation des opérations réalisées par les entreprises couvées et l'existence d'une provision pour risques ;
- Page 8 : § « Informations complémentaires sur les subventions d'exploitation » précisant l'existence d'une incertitude sur le montant d'une subvention comptabilisée en produits.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

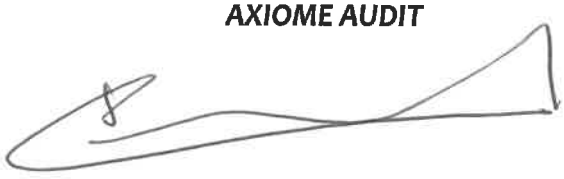
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier, le 6 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT



Frédéric CARROBE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 765	1 765				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	32 117	23 866	8 251	1,35	2 387	0,34
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 230		1 230	0,20	1 230	0,17
TOTAL (I)	***35 111***	***25 631***	***9 481***	1,55	***3 617***	0,51
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services	2 544		2 544	0,42	584	0,08
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	23 969		23 969	3,91	39 509	5,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	609		609	0,10	600	0,08
. Personnel	0		0	0,00	26	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	496 931		496 931	81,14	634 612	89,11
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	74 280		74 280	12,13	31 458	4,42
Charges constatées d'avance	4 637		4 637	0,76	1 782	0,25
TOTAL (II)	**602 970**		**602 970**	98,45	**708 572**	99,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***638 081***	***25 631***	***612 450***	100,00	***712 188***	100,00

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 3[illegible] axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 83[illegible] 131 00076 - APE: 6920Z

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 236	0,53	46 236	6,49
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	26 875	4,39	-19 345	-2,71
Résultat de l'exercice	-25 752	-4,19	3 220	0,45
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***4 359***	0,71	***30 111***	4,23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	168 881	27,57	164 179	23,05
TOTAL (II)	***168 881***	27,57	***164 179***	23,05
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	93 330	15,24	117 278	16,47
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 049	5,40	54 996	7,72
Autres	297 830	48,63	330 790	46,45
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	15 000	2,45	14 835	2,08
TOTAL(IV)	***439 210***	71,71	***517 899***	72,72
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**612 450**	100,00	***712 188***	100,00

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	28 811		28 811	100,00	16 313	100,00	12 498	76,61
Montants nets produits d'expl.	***28 811***		***28 811***	100,00	***16 313***	100,00	***12 498***	76,61
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			412 381	N/S	402 816	N/S	9 565	2,37
Cotisations					6 897	42,28	-6 897	-100,00
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			6 919	24,02			6 919	N/S
Reprise sur provisions, dépréciations			9 000	31,24			9 000	N/S
Transfert de charges			1 763	6,12	350	2,15	1 413	403,71
Sous-total des autres produits d'exploitation			***430 062***	N/S	***410 063***	N/S	***19 999***	4,88
Total des produits d'exploitation (I)			***458 874***	N/S	***426 376***	N/S	***32 498***	7,62
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			31	0,11	61	0,37	-30	-49,17
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***31***	0,11	***61***	0,37	***-30***	-49,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges			21 994	76,34	31 677	194,18	-9 683	-30,56
Total des produits exceptionnels (IV)			***21 994***	76,34	***31 677***	194,18	***-9 683***	-30,56
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***480 899***	N/S	***458 115***	N/S	***22 784***	4,97
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			***-25 752***	-89,37			***-25 752***	N/S
TOTAL GENERAL			***506 651***	N/S	***458 115***	N/S	***48 536***	10,59
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			5 857	20,33	6 722	41,21	-865	-12,86
Services extérieurs			31 752	110,21	36 145	221,57	-4 393	-12,14
Autres services extérieurs			43 528	151,08	59 262	363,28	-15 734	-26,54
Impôts, taxes et versements assimilés			5 530	19,19	3 863	23,68	1 667	43,15
Salaires et traitements			282 308	979,86	235 134	N/S	47 174	20,06
Charges sociales			89 876	311,95	73 946	453,29	15 930	21,54
Autres charges de personnel			2 263	7,85	36	0,22	2 227	N/S
Subventions accordées par l'association								

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	2 853	9,90	607	3,72	2 246	370,02
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	8 966	31,12	7 019	43,03	1 947	27,74
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	78	0,27	163	1,00	-85	-52,14
Total des charges d'exploitation (I)	***473 011***	N/S	***422 897***	N/S	***50 114***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 917	10,12	1 862	11,41	1 055	56,66
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)	***2 917***	10,12	***1 862***	11,41	***1 055***	56,66
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	30 723	106,64	30 136	184,74	587	1,95
Total des charges exceptionnelles (IV)	***30 723***	106,64	***30 136***	184,74	***587***	1,95
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***506 651***	N/S	***454 895***	N/S	***51 756***	11,38
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			***3 220***	19,74	***-3 220***	-100,00
TOTAL GENERAL	***506 651***	N/S	***458 115***	N/S	***48 536***	10,59

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 382 835 131 00076 - APE: 6920Z

PRODUITS :

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

TOTAL

CHARGES :

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

ANNEXES

PREAMBULE

CONTEXT'ART est une association à durée illimitée, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et a pour but de conseiller et d'accompagner à la création d'activités dans les secteurs artistiques et culturels, en offrant aux porteurs de projet un appui technique, jurtidique et logistique, et également de créer des synergies entre le champ économique, le développement des territoires et les entrepreneurs de ces activités.

L'exercice social clos le 31/12/2020 à une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 612 450,32 €.

Le résultat net comptable est un déficit de -25 751,97 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif à la comptabilité des associations homologué par arrêté publié au JO du 30 décembre 2018 et abrogeant le règlement CRC n° 99-01.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Changement de méthodes comptables

Conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les modifications suivantes ont été apportées :

- Reclassement des subventions d'investissements du 1026 en compte de fonds associatifs compte tenu de l'amortissement total du bien financé.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La continuité de l'exploitation est conditionnée au renouvellement des subventions obtenues en 2020.

Il en résulte que l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée si ces subventions n'étaient pas reconduites.

SPECIFITES DES COMPTES ANNUELS D'UNE COUVEUSE D'ENTREPRENEURS A L'ESSAI

Nous vous rappelons que notre Association exerce principalement une activité de « couveuse » d'entreprise au titre de laquelle elle fournit un soutien aux créateurs d'entreprise dans le domaine artistique et culturel, dans le cadre législatif du « CAPE », Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, institué par la loi pour l'initiative économique n° 2003-721 du 1er Août 2003 et codifié aux articles L.127-1 à L.127-7 du Code du Commerce.

Dans ce cadre, les structures d'appui concernées mettent à la disposition du porteur de projet un appui pédagogique, des moyens logistiques et des conseils personnalisés, et assument dans une certaine mesure la responsabilité technique, financière et juridique des actes afférents à la préparation et à la mise en œuvre de l'activité débutante.

Nos comptes sont présentés dans le respect des textes actuellement en vigueur pour ces activités de Couveuses d'entreprises : en conséquence y figurent à la fois la comptabilité propre de l'Association, et les comptabilités des « entreprises couvées ».

L'Association « couveuse », qui est chargée de la tenue de la comptabilité des « Couvés », intègre donc dans ses comptes les produits et les charges de chacune des entreprises couvées. Le résultat des « Couvés » étant en totalité affecté à la rémunération de l'entrepreneur (sous forme de salaire et charges sociales) à la sortie de la couveuse, il en résulte qu'aucun bénéfice ni aucune perte n'impacte les comptes de l'Association. Les résultats des « Couvés » en cours sont neutralisés par la constitution d'une provision pour charges.

Cependant, les dépenses engagées par les « couvés » ne sont remboursées à ceux-ci que dans la limite des recettes dégagées par leurs propres activités. Il reste donc au 31/12/2020 un montant de 37 934 € de dépenses engagées restées à la charges des « couvés » non sortis du dispositif à cette date.

Les comptes des « Couvés » sont inclus dans le Bilan actif et passif comme suit :

- A l'Actif :

du compte 46760001 « Entrepreneur à l'essai – Charges de l'exercice» 180 414 € contre 235 342 € en N-1

- Au Passif:

du compte 46770001 « Entrepreneurs à l'essai – Produits de l'exercice» 180 414 € contre 235 342 € en N-1

Aussi seul le bilan de CONTEXT'ART est impacté par les diverses activités des Couvés, qui sont identifiées dans les divers tableaux ci-après par le terme « Couvés ».

Enfin, nous vous précisons qu'en l'absence de position administrative définitive quant aux modalités d'application de la fiscalité aux activités des Couveuses, le Conseil d'Administration a retenu les options suivantes pour l'établissement de ces comptes annuels :

- constitution d'une provision pour risque de reversement de la TVA collectée par les « Couvés » à concurrence de 109 383 € (calculée seulement pour les « Couvés » sortis au cours des 3 derniers exercices).

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 35 111 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 128		364	1 764
Immobilisations corporelles	25 616	8 717	2 216	32 117
Immobilisations financières	1 230			1 230
TOTAL	***28 974***	***8 717***	***2 580***	***35 111***

Amortissements et provisions d'actif = 25 630 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 128		364	1 764
Immobilisations corporelles	23 229	2 853	2 216	23 866
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***25 357***	***2 853***	***2 580***	***25 630***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similair	1 764	1 764	0	1 ans
Installations amenagements	5 395	5 395	0	de 1 à 10 ans
Materie bureau et informatique	23 922	15 671	8 251	de 3 à 4 ans
Mobilier	2 799	2 799	0	5 ans
TOTAL	***33 880***	***25 629***	***8 251***	

Etat des créances = 529 920 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 230		1 230
Actif circulant & charges d'avance	348 276	348 276	
Actif circulant & charges d'avance « Couvés »	180 414	180 414	
TOTAL	***529 920***	***528 690***	***1 230***

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Produits à recevoir par postes du bilan = 4 468 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 468
Disponibilités	
TOTAL	***4 468***

Charges constatées d'avance = 4 637 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

- Charges constatées d'avance 4 637 €
- Charges constatées d'avance « Couvés » 0 €

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 935 131 00076 - APE: 6920Z

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 168 881 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	138 630	39 689	30 994	147 325
Provisions pour risques & charges « Couvés »	25 549	21 556	25 549	21 556
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	***164 179***	***61 245***	***56 543***	***168 881***

Etat des dettes = 439 211 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	93 330	85 079	8 251	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 750	17 750		
Fournisseurs « Couvés »	15 300	15 300		
Dettes fiscales & sociales	106 400	106 400		
Dettes fiscales & sociales « Couvés »	931	931		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 086	10 086		
Autres dettes « Couvés »	180 414	180 414		
Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
TOTAL	***439 211***	***430 960***	***8 251***	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Charges à payer par postes du bilan = 45 478 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	8
Emp.& dettes financières div.	0
Fournisseurs	774
Fournisseurs « Couvés »	15 300
Dettes fiscales & sociales	29 396
Autres dettes	
TOTAL	***45 478***

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET 332 [illegible] 131 00076 - APE: 6920Z

Informations complémentaires sur le bilan passif

INFORMATION SUR LES FONDS PROPRES :

- Subvention d'investissement non renouvelable : compte soldé au 01/01/2020

Il s'agissait de subventions perçues par CONTEXT'ART au titre de l'acquisition et de l'installation de matériel permettant l'amélioration des conditions d'acceuil : à défaut de précision sur le renouvellement de ces subventions en cas de renouvellement dudit équipement, ces subventions n'ont pas été reprises au compte de résultat, mais ont été classées directement en « fonds propres associatifs » pour 43 000 €.

Le nouveau règlement ANC n°2018-06 a supprimé le traitement comptable spécifique introduit en 1999 décrit ci-dessus. Aussi compte tenu que ces subventions d'investissements concernaient le financement partiel de biens totalement amortis au 31/12/2019, elles ont été reclassées dans le compte report à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2020.
Cf le tableau suivant des Fonds associatifs.

Fonds associatifs = 4 359 €

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	3 236			3 236
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme	43 000		-43 000	0
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves :				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau :				
Report à nouveau créditeur	10 785	43 000		53 785
Report à nouveau débiteur	- 30 130	3 220		-26 910
Résultat de l'exercice :				
Exercice N-1	3 220		- 3 220	
Exercice N			-25 752	-25 752
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	**30 111**	**46 220**	**-71 972**	**4 359**
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	**30 111**	**46 220**	**-71 972**	**4 359**

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 69 3[illegible] axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE 6920Z

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 28 811 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	28 811	100,00 %
TOTAL	***28 811***	***100.00 %***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Informations complementaires sur les subventions d'exploitation

La plupart des subventions obtenues ne seront définitivement acquises qu'après la production d'un bilan financier et sa validation par le (ou les) organisme(s) financeur(s).

Cette procédure se plaçant par définition après l'arrêté des comptes, la décision du (ou des) financeur(s) n'est pas encore connue à la date de réunion du Conseil d'Administration. Mais celui-ci estimant que les objectifs et les conditions d'attribution sont respectés, a décidé de constater les produits correspondants.

Par ailleurs, des subventions à recevoir à hauteur de 60 000 € correspondant à des demandes effectuées pour le projet « couveuse d'activité » au titre du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, pour l'exercice 2020, ont été constatées mais l'association n'a pas à ce jour obtenu de notification de la part des services de la Région responsables de ces fonds.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant total s'élève à 71 009 € pour cet exercice.

Compte Personnel de Formation

Dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle continue, loi du 5 Mars 2014, le Compte Personnel de Formation (CPF) prend le relais du DIF à compter du 1er janvier 2015.

Le CPF sera rattaché à la personne et non plus au contrat de travail : les heures accumulées ne seront plus perdues en cas de changement d'employeur, et les salariés pourront cumuler 150 heures sur le CPF.

Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la société. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 25 121 € au 31 décembre 2020.

Les hypothèses retenues sont :
- méthode Rétrospective Prorata Temporis
- départ à l'initiative du salarié à 62 ans
- taux d'actualisation : 0,34 %
- taux de turn-over : faible pour les cadres et les non cadres
- taux de progression des salaires : 2 %
- taux de charges sociales : 40 %

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 6 486 € sur l'exercice.

Effectif moyen (ETP)

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Employés	6
TOTAL	***8***

Transaction avec les parties liées

L'entité fournit des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- désignation de la contrepartie ;
- la nature de la relation avec la contrepartie ;
- le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.

Au regard des transactions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes nous n'avons pas de transactions à relater dans l'annexe.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 4 468 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers produits a recevoir	3 531
Produits a recevoir « couvés »	937
Disponibilité	0
TOTAL	***4 468***

Charges constatées d'avance = 4 637 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	4 637
Charges const.d'avance «Couvés »	
TOTAL	***4 637***

Charges à payer = 45 478 €

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Agios à payer	8
Agios à payer « couvés »	
TOTAL	***8***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. fact. non parvenues	774
Factures non parvenues « couvés »	15 300
TOTAL	***16 074***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dette prov conges à payer	21 825
Personnel autres charges à payer	312
Ch soc dette à payer	7 259
TOTAL	***29 396***

Produits constatés d'avance = 15 000 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	15 000
Produits const.d'avance «Couvés »	0
TOTAL	***15 000***

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ressources de l'organisme liées à la formation professionnelle

Origine des fonds	Montant	%
I Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers		
Entreprises	28 811	
Etat,collectivités locales,établissements publics		
Entreprises VIA FONGECIF, OMA,FAF		
Particuliers		
Sous total I	***28 811***	***3.56 %***
II Ressources provenant des pouvoirs publics		
Instances Européennes	59 591	
Etat	32 084	
Régions	71 227	
Autres collectivités territoriales	249 479	
Sous total II	***412 381***	***87.93 %***
III Autres ressources		
Autres organismes de formation	0	
Autres ressources	39 707	
Sous total III	***39 707***	***8.51 %***
TOTAL des Ressources liées à la formation	***480 899***	***100 %***

Les ressources liées à la formation professionnelle représentent 100 % du total des produits de l'exercice 2020 de l'association.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 13 69 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalités des actions	Montant	%
Diplômantes (1)		
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)		
Insertion sociale	480 899	100 %
TOTAL	***480 899***	***100 %***

(1) Diplômes nationaux, titres homologués
(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

Conventions de ressources publiques affectées

Conventions	Montant initial	Suivi exécution		
		Solde au début de l'Exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde à la fin de l'Exercice
- Accompagnement à la création d'activité et de suivi post création	225 244		225 244	
- Action de « couveuse d'activités » dans le domaine artistique et culturel	178 598		178 598	
- Divers	0		0	
- Aides à l'emploi	8 539		8 539	
TOTAL	***412 381***		***412 381***	

IMPACT DE LA PANDÉMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur l'activité de l'association sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur l'activité de l'association.

L'association a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :
- Recours à l'activité partielle pour une faible partie du personnel
- Mise en télétravail des salariés

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



axiome associés

AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98
www.axiomeassociés.fr

Membre indépendant DIFFERENCE

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION